



Communiqué de presse
Conseil communautaire de Berg et Coiron du 26 septembre 2019



Jean-François Crozier, Maire de St Gineys en Coiron, et Jean Paul Roux, Président de la communauté de communes Berg et Coiron, ont accueilli le conseil communautaire le 26 septembre dernier.

Les élus ont tout d'abord délibéré sur une évolution des tarifs de la crèche intercommunale, conséquence d'une récente mise à jour des barèmes de la CAF aux familles. Ces barèmes sont fonction des revenus de chaque famille, et n'ont pas changé depuis 2002. Une hausse s'applique donc à partir d'octobre 2019 et les tarifs vont légèrement augmenter.

Toutes les familles concernées seront informées personnellement par courrier de l'évolution les concernant.

Sur les thèmes de l'enfance et de la jeunesse, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer avec la CAF le « contrat enfance jeunesse » (CEJ), document permettant notamment de cofinancer des services tels que la crèche, le relais des assistantes maternelles, les 3 accueils de loisirs et le lieu d'accueil enfants-parents. Jusqu'en 2022, ce sont plus de 400.000 € par an que la CAF injectera dans les services enfance – jeunesse de Berg et Coiron, via le CEJ et les autres dispositifs d'aides CAF-MSA.

Une subvention exceptionnelle de 10.000 € au centre socio-culturel la Pinède de Villeneuve de Berg, partenaire important de Berg et Coiron, a été votée. Elle va permettre à la structure de faire face à la récente fin des contrats aidés ou encore au retrait de certains financeurs. Parallèlement, plusieurs mesures sont à l'étude pour que le budget du centre socioculturel s'équilibre à nouveau au plus vite. Un avenant à la convention liant le centre socioculturel et Berg et Coiron a aussi été votée pour l'année 2020, pour valoriser notamment un allongement de l'ouverture estivale de l'accueil de loisirs et la gestion du relais alimentaire.

Berg et Coiron contractualise avec la Région Auvergne – Rhône-Alpes pour certaines des aides régionales versées aux communes. Pour ces aides, priorité avait été donnée, en accord avec les élus régionaux, aux projets de réhabilitation des écoles ou de bâtiments publics. Les écoles de Berzème, Darbres, St Pons (avec la mairie), la salle des fêtes de St Maurice d'Ibie,

la zone ludique de Villeneuve de Berg ou encore la cantine scolaire de St Jean le Centenier bénéficient des aides régionales.

Parmi les autres points validés par les conseillers communautaires, le « contrat de transition écologique », porté par le Département, qui permettra à notre territoire d'obtenir des aides sur des projets liés à la ressource en eau, à la production d'énergies renouvelables ou encore à la mobilité.

Une modification des tarifs de taxe de séjour a également été adoptée, pour adapter cette ressource à la réalité des hébergeurs de Berg et Coiron, notamment les gîtes non classés.